

---

## **SGAM KLESIA ASSURANCES**

Société de groupe d'assurance mutuelle  
régie par le Code des Assurances  
Siège social : 4 rue Georges Picquart 75017 Paris  
Immatriculé sous le numéro : 811 360 965

---

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

---

#### **CTF**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 100 000 Euros  
RCS PARIS B 352 700 405  
TEL : +33 (0) 1 44 17 73 73  
19, rue du Général Foy  
75008 Paris

#### **MAZARS**

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat Aux Comptes  
à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 8 320 000 Euros  
RCS NANTERRE B 784 824 153  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 07 60 01  
61 Rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

À l'Assemblée générale de la SGAM KLESIA ASSURANCES,

## **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la SGAM KLESIA ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport complémentaire au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

### Provisions Techniques : note 5.3.4 « Provisions techniques » de l'annexe des comptes combinés

#### Description du risque

Les provisions techniques s'élevaient à 4 510 millions d'euros au 31 décembre 2021 et constituent un poste significatif du bilan de la SGAM KLESIA ASSURANCES.

Ces provisions sont composées des provisions pour sinistres à payer et des provisions mathématiques des rentes.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore réglés. Les provisions pour sinistres comprennent des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement après la date d'inventaire, ainsi qu'une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens, tel que décrit dans la note 5.3.4 « Modes et méthodes d'évaluation appliquées » de l'annexe. La détermination de ces provisions résulte d'une part de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielle faisant appel au jugement d'expert pour estimer la charge ultime.

Le calcul des provisions mathématiques relatives aux risques d'incapacité, d'invalidité en attente et d'invalidité repose sur des méthodologies et pratiques actuarielles consistant à estimer la valeur probable des engagements de la SGAM KLESIA ASSURANCES actualisée. Les hypothèses retenues pour ces estimations par l'institution sont les taux techniques réglementaires, les tables officielles des lois de maintien en incapacité et en invalidité et les lois de passage d'incapacité en invalidité.

Compte tenu du poids de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction pour certaines estimations réalisées, en particulier pour les risques à déroulement long pour lesquels l'incertitude inhérente et la probabilité de non réalisation des prévisions sont en général plus importantes, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

#### Notre approche d'audit

Afin de couvrir le risque d'évaluation des provisions techniques, nous avons mis en œuvre l'approche d'audit suivante :

- Nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :
  - A la gestion des sinistres, en particulier le règlement des prestations ;
  - Au processus de détermination des provisions pour sinistres connus et inconnus (données, hypothèses, méthodes, résultats).
- PSAP non-vie :
  - Nous avons réalisé des procédures analytiques, telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité, sur les évolutions significatives de l'exercice ;
  - Nous avons validé la piste d'audit avec les fichiers de l'actuariat ;

- Nous avons cadré avec la comptabilité les triangles de règlement utilisé pour le calcul des provisions pour sinistres à payer ;
  - Nous avons contrôlé le calcul de la provision par comparaison avec notre propre calcul et apprécié le caractère prudent de la méthode retenue par l'institution ;
  - Nous avons analysé les boni/mali sur le dénouement des provisions pour sinistres antérieurs ;
  - Nos actuaires ont procédé à une revue actuarielle des provisions pour sinistres à payer pour les risques arrêt de travail, rentes décès et inaptitude à la conduite.
- Provisions mathématiques :
- Nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
  - Nos travaux ont consisté également à examiner le caractère approprié des hypothèses actuarielles et méthodes de calcul notamment celles basées sur des estimations statistiques au regard de la réglementation applicable et des pratiques de marché ;
  - Nous avons réalisé des procédures analytiques, telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité, sur les évolutions significatives de l'exercice ;
  - Nos actuaires ont procédé à une revue actuarielle des provisions mathématiques pour les risques arrêt de travail, rentes décès et inaptitude à la conduite.

### **Evaluation des cotisations à recevoir : Notes 6.1 de l'annexe des comptes combinés**

#### Description du risque

Les cotisations en affaires directes s'élèvent à 1 387,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 et intègrent une partie importante d'estimation enregistrée dans le poste « cotisation restant à émettre » à l'actif du bilan, à hauteur de 245,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Les cotisations à recevoir sont estimées sur la base des cotisations émises (appelées ou encaissées) à fin septembre et de l'observation des cadences d'encaissement des exercices précédents.

Dans ce contexte et du fait de l'incertitude inhérente à l'estimation des cotisations à recevoir, nous avons considéré que leur correcte estimation constitue un point clé de l'audit.

#### Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des cotisations restant à émettre, nos travaux ont consisté à :

- Évaluer et tester l'environnement de contrôle interne lié au processus des cotisations ;
- Apprécier le caractère approprié de la méthode et des hypothèses utilisées par la Direction pour l'estimation des cotisations restant à émettre ;
- Comparer les estimations des cotisations restant à émettre de l'exercice précédent avec les réalisations correspondantes (analyse de boni/mali) ;

- Réaliser une revue analytique détaillée du chiffre d'affaires ultime et des cotisations restant à émettre par portefeuille d'analyse en justifiant les éventuels ajustements manuels identifiés ;
- Revue par sondage, les affaires nouvelles ;
- Revue des informations présentées en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

---

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la SGAM KLESIA ASSURANCES par l'assemblée générale du 10 juillet 2014 pour le cabinet CTF et du 18 juin 2020 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2021, le cabinet CTF était dans la 8<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 2<sup>ème</sup> année, constituant la 1<sup>ère</sup> année pour les deux cabinets depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6<sup>o</sup> du III de l'article L.820-1 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés**

---

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport complémentaire au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport complémentaire au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

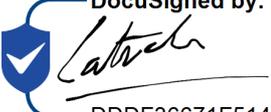
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

À Paris et Courbevoie, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Les commissaires aux comptes

**CTF**

**Mazars**

DocuSigned by:  6AD04B0CC15447C... Christophe LEGUÉ	DocuSigned by:  DDDF36671F514E2... Pierre DE LATUDE	DocuSigned by:  71B40773A4B343D... Guillaume WADOUX
---	---	---

# Comptes combinés

Exercice 2021





# SOMMAIRE

<b>BILAN.....</b>	<b>3</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS .....</b>	<b>6</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>10</b>



# BILAN



## BILAN AU 31 DECEMBRE | ACTIF

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>1.Actifs incorporels</b>	<b>27 065</b>	<b>26 202</b>
- dont écart d'acquisition		
<b>2.Placements des entreprises d'assurance</b>	<b>3 582 237</b>	<b>3 562 379</b>
2.a Terrains et constructions	131 304	137 488
2.b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 457	4 012
2.c Autres placements	3 449 475	3 420 879
<b>3.Placements représentant les engagements en UC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4.Placements des entreprises du secteur bancaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4.a Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquels existe un lien de participation	0	0
4.b Autres placements	0	0
<b>5.Placements des autres entreprises</b>	<b>127 892</b>	<b>2</b>
<b>6.Titres mis en équivalence</b>	<b>19 422</b>	<b>19 423</b>
<b>7.Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>2 418 712</b>	<b>2 471 672</b>
7.a Provisions techniques vie	635 167	650 976
7.b Provisions techniques non vie	1 783 544	1 820 696
7.c Provisions des contrats en UC	0	0
<b>8.Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>1 259 864</b>	<b>1 276 384</b>
8.a Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	1 032 503	1 097 493
8.b Créances sur clientèle du secteur bancaire	0	0
8.c Créances sur entreprises du secteur bancaire	0	0
8.d Autres créances	227 360	178 891
<b>9.Autres actifs</b>	<b>182 661</b>	<b>136 265</b>
9.a Immobilisations corporelles	12 106	8 390
9.b Autres	170 555	127 875
<b>10.Comptes de régularisation actif</b>	<b>36 553</b>	<b>43 004</b>
10.a Frais d'acquisition reportés	0	0
10.b Autres	36 553	43 004
<b>11.Différence de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 654 406</b>	<b>7 535 331</b>



## BILAN AU 31 DECEMBRE | PASSIF

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>1. Capitaux propres du groupe</b>	<b>626 753</b>	<b>609 741</b>
1a. capital social ou fonds équivalent	11 427	11 684
1b. primes	0	0
1c. réserves et report à nouveau	599 680	653 900
1d. résultat consolidé	15 646	-55 843
<b>2. Intérêts minoritaires</b>	<b>155 000</b>	<b>136 460</b>
<b>3. Passifs subordonnés</b>	<b>160 250</b>	<b>160 569</b>
<b>4. Provisions techniques brutes</b>	<b>4 509 966</b>	<b>4 554 105</b>
4a. Provisions techniques vie	1 208 073	1 234 576
4b. Provisions techniques non-vie	3 301 893	3 319 529
<b>5. Provisions techniques en UC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6. Provisions pour risques et charges</b>	<b>46 800</b>	<b>44 121</b>
<b>7. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>1 216 063</b>	<b>1 064 306</b>
<b>8. Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>524 096</b>	<b>617 010</b>
<b>9. Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>10. Dettes représentées par des titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>11. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>12. Autres dettes</b>	<b>414 602</b>	<b>348 972</b>
<b>13. Compte de régularisation - passif</b>	<b>876</b>	<b>47</b>
<b>14. Différences de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 654 406</b>	<b>7 535 331</b>



## ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS



## ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>152 257</b>	<b>151 884</b>
Avals, cautions et garanties de crédit	0	97
Titres et actifs avec engagements de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	150 479	148 763
Autres engagements donnés	1 778	3 024
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocess</b>	<b>975 827</b>	<b>1 113 064</b>
<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



# COMPTE DE RÉSULTAT



## COMPTE DE RESULTAT

En Keuros	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres activités	Total N	Exercice N-1
1. Primes émises	1 904 196	339 167		2 243 363	2 265 049
2. Variation des primes non acquises	-	-		-	-
<b>3. Primes acquises</b>	<b>1 904 196</b>	<b>339 167</b>		<b>2 243 363</b>	<b>2 265 049</b>
4. Produits d'exploitation bancaire				-	-
5. Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			21 034	21 034	17 216
6. Autres produits d'exploitation	11 725	1 604	15 451	28 780	14 747
7. Comptes de transferts intersectoriels	-	-	-	-	-
8. Produits financiers nets de charges	56 134	15 498	-	71 631	56 178
<b>9. Total des produits d'exploitation</b>	<b>67 859</b>	<b>17 102</b>	<b>36 485</b>	<b>121 446</b>	<b>88 141</b>
10. Charges des prestations d'assurance	1 672 966	151 259		1 824 225	2 088 974
11. Charges ou produits des cessions en réassurance	-14 264	109 029		94 765	54 114
12. Charges d'exploitation bancaire				-	-
13. Charges des autres activités			16 142	16 142	9 734
14. Charges de gestion	319 945	58 734	12 293	390 972	372 274
<b>15. Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 978 647</b>	<b>319 022</b>	<b>28 435</b>	<b>2 326 104</b>	<b>2 416 868</b>
<b>16. Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-6 593</b>	<b>37 247</b>	<b>8 051</b>	<b>38 705</b>	<b>-63 679</b>
17. Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
18. Autres produits nets				-11 403	-8 098
<b>19. Résultat de l'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>				<b>27 302</b>	<b>-71 777</b>
20. Résultat exceptionnel				426	2 149
21. Impôts sur les résultats				-4 981	249
<b>22. RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>				<b>22 746</b>	<b>-69 379</b>
23. Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				1	234
<b>24. RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>				<b>22 748</b>	<b>-69 144</b>
25. Intérêts minoritaires				7 101	-13 301
<b>26. Résultat net (part du groupe)</b>				<b>15 646</b>	<b>-55 843</b>



# ANNEXE



## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

---

<b>1.</b>	<b>REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>12</b>
<b>2.</b>	<b>FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>12</b>
<b>3.</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....</b>	<b>13</b>
<b>4.</b>	<b>PERIMETRE DE COMBINAISON.....</b>	<b>14</b>
4.1	Définition du périmètre.....	14
4.2	Méthodes de consolidation .....	15
4.3	Périmètre de combinaison .....	16
4.4	Evolution du périmètre.....	17
4.5	Entités non consolidées.....	18
<b>5.</b>	<b>REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....</b>	<b>21</b>
5.1	Modalités de combinaison .....	21
5.2	Changements dans les règles et méthodes comptables, changements d'estimation ou de présentation.....	22
5.3	Méthodes et règles d'évaluation .....	22
<b>6.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU RÉSULTAT.....</b>	<b>29</b>
6.1	Informations sur les postes de l'actif.....	29
6.2	Informations sur les postes du passif.....	33
6.3	Informations relatives au compte de résultat.....	36
<b>7.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>39</b>
7.1	Effectif moyen.....	39
7.2	Honoraires des commissaires aux comptes.....	40
7.3	Avantages alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres .....	40
7.4	Prêts alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres.....	41
7.5	Entité combinante.....	41



## 1. REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Les institutions de prévoyance et les organismes mutualistes sont tenus d'établir et de publier des comptes combinés en application de l'obligation du second alinéa de l'article L.931-34 du code de la Sécurité Sociale. Les comptes combinés des activités concurrentielles du Groupe KLESIA ont été établis conformément aux dispositions définies par l'arrêté du 29 décembre 2020 portant homologation du nouveau règlement 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances, organismes mutualistes régies par le Code de la Mutualité et des institutions de prévoyance régies par le Code de la Sécurité Sociale. Le livre III de ce règlement décrit les règles spécifiques à la combinaison. Ce règlement remplace les précédents.

## 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### ■ Evolution du périmètre de combinaison

Les sorties du périmètre de combinaison sont :

- Mutuelle GUILHERM,
- Mutuelle CSEAB,
- Mutuelle SMIRSEP,
- SCI Edith Cavell.

Les entrées dans le périmètre de combinaison sont :

- AK

Convention de transfert de portefeuille : à la suite de l'accord de l'ACPR publié au journal officiel du 24 décembre 2021, la majorité du portefeuille de la Mutuelle JAJI a été transférée vers la Mutuelle d'Assurance Carcept Prev à effet du 1er janvier 2021.

### ■ COVID 19

Depuis fin 2019, une pandémie liée à la Covid-19 s'est répandue dans de nombreux pays, dont la France. Les conséquences de cette pandémie et les mesures exceptionnelles toujours en place en 2021 pour la juguler n'ont pas impacté de façon significative les opérations et les résultats de l'entité. Aucun élément ne laisse à penser que la continuité d'exploitation de l'entité serait compromise.

Le Groupe a maintenu en 2021 les mesures prises dans le but de préserver la santé des salariés, d'assurer la continuité de service pour ses clients et la préservation des grands équilibres financiers du Groupe, dans le respect des préconisations des pouvoirs publics.



Sur le plan technique (prestations santé et arrêt de travail) :

- L'exercice 2020 avait été marqué par une hausse exceptionnelle de la sinistralité en prévoyance et une cadence perturbée des prestations santé en raison de la COVID. De plus, la taxe Covid avait été comptabilisée sur l'exercice 2020, pour les années 2020 et 2021.
- En 2021, les cadences de prestations restent perturbées, à la fois en raison de la COVID 19 mais également des changements structurels de consommation (RAC0 en santé notamment)

#### ■ Taux techniques

En 2021, les taux techniques utilisés pour l'évaluation des provisions techniques brutes et cédées sont les suivants :

- En non-vie : 0% en 2021, taux constant
- En vie : 0% en 2021, taux constant

#### ■ Augmentation de capital KLESIA SA

Une augmentation de capital de 26 M€ de KSA s'est déroulée le 09/11/2021. A l'issue de cette opération, le capital social est fixé à 368 M€. L'actionnaire unique reste AKG.

#### ■ Réassurance :

Pour le portefeuille HCR et à effet du 1er janvier 2021 :

- Résiliation du traité de réassurance avec AXA (quote-part à 50%)
- Mise en place d'un nouveau traité de réassurance avec Malakoff Médéric Humanis en quote-part à 31,5% sur la Prévoyance et 18,8% sur la Santé

### 3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, déclenchant une guerre et des tensions géopolitiques mondiales, ce qui a conduit les États-Unis, l'Europe et certains autres pays à imposer des sanctions financières et commerciales majeures à l'économie russe, y compris des gels d'actifs et des restrictions sur des individus et des institutions, notamment la Banque centrale russe. Cette guerre et ces sanctions ont eu des répercussions majeures sur l'économie mondiale et sur les marchés financiers.

Ces événements n'étant pas liés à une situation existant au 31 décembre 2021, ils n'ont pas d'incidence sur les comptes clos au 31 décembre 2021.

Compte tenu de la typologie de sa clientèle et des placements figurant dans son portefeuille d'actifs, le Groupe Klesia n'a pas identifié d'exposition significative directe à cette situation.



## 4. PERIMETRE DE COMBINAISON

### 4.1 Définition du périmètre

Le périmètre de combinaison du groupe SGAM KLESIA ASSURANCES est constitué par :

- Par l'ensemble des entités du groupe SGAM KLESIA ASSURANCES qui ont un lien de combinaison
- Par l'ensemble des entités qui sont consolidées par l'une ou plusieurs des entreprises combinées.

Les entités ont un lien de combinaison en vertu d'accords prévoyant :

- Soit une direction commune ;
- Soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- Soit des relations de réassurance importantes et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

Les entités consolidées sont celles dans lesquelles le groupe SGAM KLESIA ASSURANCES exerce soit :

- Un contrôle exclusif,
- Un contrôle conjoint
- Ou une influence notable sur la gestion et la politique financière

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte :

- Des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers ;
- Et, le cas échéant, des clauses spécifiques prévues par les statuts ou les pactes d'actionnaires.

#### ▪ Entités sous contrôle exclusif

Le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe :

- Dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés ;
- Dispose de droits (ou est exposé) à des rendements variables ;
- A la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir dont il dispose

#### ▪ Entités sous contrôle conjoint

Deux éléments sont essentiels à l'existence d'un contrôle conjoint :

- Un nombre limité d'associés partageant le contrôle : le partage suppose qu'aucun associé n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres



- Un accord contractuel : cet accord prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité exploitée en commun, et établit les décisions essentielles nécessitant le consentement des associés participant au contrôle conjoint.

- **Entités sous influence notable**

L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

- **Entités exclues du périmètre**

Les entreprises dont la contribution est non significative sont exclues du périmètre de consolidation même si le groupe SGAM KLESIA ASSURANCES dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes combinés, la contribution des participations concernées restant non significative à l'échelle des comptes combinés du Groupe.

## 4.2 Méthodes de consolidation

- **Combinaison**

Cette méthode consiste à agréger les comptes des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison après retraitement aux normes du Groupe. Cela conduit à additionner les fonds propres des entités combinées dans ceux du Groupe.

Pour le groupe SGAM KLESIA ASSURANCES, cette méthode est appliquée pour la combinaison :

- Des sociétés d'assurance mutuelle relevant du Code des assurances ;
- Des mutuelles relevant du Code de la mutualité.

- **Intégration globale**

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels ;
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des détenteurs de participations ne conférant pas le contrôle dits « intérêts minoritaires ».



#### ▪ Intégration proportionnelle

Les entreprises contrôlées de façon conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Cette méthode consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative des intérêts de l'entreprise détentrice des titres dans les éléments du bilan et du résultat de l'entreprise consolidée après retraitements éventuels ;
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées.

#### ▪ Mise en équivalence

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles le groupe Klesia exerce une influence notable.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation).

### 4.3 Périmètre de combinaison

Au 31 décembre 2021, le groupe SGAM KLESIA ASSURANCES rassemble 25 structures consolidées comme suit :

Entité	31 déc. 2021	31 déc. 2020	Variation
Structures combinées	12	14	-2
Structures consolidées par intégration globale	11	11	0
Structures consolidées par intégration proportionnelle	1	1	-
Structures consolidées par mise en équivalence	1	1	-
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>-2</b>



Entité	Forme juridique	Méthode*	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
			% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
SGAM KLESIA Assurances	SGAM	Combinante	100	100	100	100
GAPS KLESIA Assurances	GAPS	Combinée	100	100	100	100
KLESIA Prévoyance	IP	Combinée	100	100	100	100
Carcept Prévoyance	IP	Combinée	100	100	100	100
Ipriac	IP	Combinée	100	100	100	100
Klesia Mut'	Mutuelle	Combinée	100	100	100	100
Mutuelle JAJI	Mutuelle	Combinée	100	100	100	100
Mutuelle UFR	Mutuelle	Combinée	100	100	100	100
Mutuelle GEODIS	Mutuelle	Combinée	100	100	100	100
Mutuelle GUILERM	Mutuelle	Combinée	-	-	100	100
MFCF	Mutuelle	Combinée	100	100	100	100
CSEAB	Mutuelle	Combinée	-	-	100	100
Mutuelle de Pontoise	Mutuelle	Combinée	100	100	100	100
Mutuelle d'assurance Carcept Prev	Société d'assurance Mutuelle	Combinée	100	100	100	100
KLESIA SA	Société de réassurance	IG	56	56	56	56
AK	SA	IG	100	100	-	-
AKG	SAS	IG	56	56	56	56
KLESIA Asset Management	SAS	IG	100	100	100	100
KLESIA Finances	SAS	IG	100	100	100	100
KLESIA Immobilier	SAS	IG	100	100	100	100
SAS Informatique Santé Prévoyance	SAS	IG	100	100	100	100
Kerpsad Courtage	SAS	IG	100	100	100	100
JAJI Conseil	SAS	IG	100	100	100	100
SCI Strato	SCI	IG	100	100	100	100
SCI Edith CAVELL	SCI	IG	-	-	100	100
SCI Montreuil	SCI	IG	100	100	100	100
GIE ISIAKLE	GIE	IP	50	50	50	50
SCPG	SCI	MEE	31,55	31,55	31,55	31,55

IG : intégration globale

MEE : mise en équivalence

IP : intégration proportionnelle

#### 4.4 Evolution du périmètre

##### ▪ Acquisitions et entrées dans le périmètre

- AK : est une holding créée par apport en nature des titres AKG détenus par Carcept Prévoyance, Ipriac, KLESIA Prévoyance et Klesia Mut'.

Elle est détenue à 100% par le groupe KLESIA soit :

- 40% par Carcept Prévoyance
- 40% par KLESIA Prévoyance
- 11% par Ipriac
- 9% par Klesia Mut'

##### ▪ Cessions et sorties du périmètre

- GUILLEM : la mutuelle GUILLEM a été liquidée au cours de l'année 2021
- SCI Edith Cavell : liquidation de la SCI au cours de l'année 2021

##### ▪ Autres mouvements

Les mutuelles CSEAB et SMIRSEP ont été fusionnées dans Klesia Mut'.



## 4.5 Entités non consolidées

- Les participations considérées comme non significatives au niveau du Groupe n'entrent pas dans le périmètre de combinaison. Le caractère significatif est apprécié au regard du montant de l'actif du bilan de l'entité concernée.
- Les groupements de moyens dont les résultats ont été enregistrés, pour leur quote-part, dans les comptes individuels des entreprises du groupe sont exclus du périmètre de combinaison.

Entité	Motif de l'exclusion	Total Bilan N-1	Total Résultat N-1	> Seuil de signification KLESIA (O/N)
SCI Joffre St Thiebaud	Exclusion de droit commun Non significatif.	396 638	-62 893	O
Domissimo Services	Exclusion de droit commun Non significatif.	1 445 948	55 826	O
GIE KLESIA ADP	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels	N/A	N/A	N/A
GIE KLESIA Cotisations	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels	N/A	N/A	N/A
GIE KLESIA Trésorerie	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels	N/A	N/A	N/A
GIE KLESIA	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels	N/A	N/A	N/A
SCI Fraternelle	Exclusion de droit commun Non significatif.	2 259 606	-1 261 833	O
SCI IMUTUFR	Exclusion de droit commun Non significatif.	1 295 418	-90 071	O
SARL Caribis	Exclusion de droit commun Informations non disponibles sans frais excessifs dans des délais compatibles avec les délais d'établissement des comptes combinés.	N/A	N/A	N/A
UMC courtage	Exclusion de droit commun Non significatif.	47 608	-12 443	O
UGM KLESIA Mutualité	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels	N/A	N/A	N/A

Le groupe KLESIA présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

La convention de combinaison désigne la SGAM KLESIA comme entité combinante. Au 31 décembre 2021, elle lie entre elles les entreprises suivantes :

Ces entités présentent, dans de nombreux domaines, des liens étroits, notamment, selon le cas :

- Direction commune ;
- Services opérationnels communs ;
- Filiales communes ;
- Accords de coassurance ou de réassurance.



Entité	Forme juridique	Méthode de combinaison	% de contrôle	Détenrices
GAPS KLESIA Assurances	GAPS	Combinée		-
SGAM KLESIA Assurances	SGAM	Combinée		
KLESIA Prévoyance	IP	Combinée		-
Carcept Prévoyance	IP	Combinée		-
Ipriac	IP	Combinée		-
Klesia Mut'	Mutuelle	Combinée		-
Mutuelle Jaji	Mutuelle	Combinée		-
Mutuelle UFR	Mutuelle	Combinée		-
Mutuelle GEODIS	Mutuelle	Combinée		-
MFCF	Mutuelle	Combinée		-
Mutuelle de Pontoise	Mutuelle	Combinée		-
Mutuelle d'Assurance Carcept Prev	Société d'assurance Mutuelle	Combinée		-
AK	SA	IG	40% 11% 9% 40%	Carcept Prévoyance Ipriac Klesia Mut' KLESIA Prévoyance
AKG	SAS	IG	56% 44%	AK Generali Vie
KLESIA Asset Management	SAS	IG	29% 11% 60%	Carcept Prévoyance Ipriac KLESIA Prévoyance
KLESIA Finances	SAS	IG	20% 8% 42% 30%	Carcept Prévoyance Ipriac KLESIA Prévoyance Klesia asset manager
KLESIA Immobilier	SAS	IG	29% 11% 60%	Carcept Prévoyance Ipriac KLESIA Prévoyance
SAS Informatique Santé Prévoyance	SAS	IG	33% 33% 33%	Carcept Prévoyance KLESIA Prévoyance FMP
Kerpsad Courtage	SAS	IG	100%	Klesia Mut'
JAJI Conseil	SAS	IG	100%	Mutuelle Jaji
SCI Strato	SCI	IG	10% 4% 86%	Carcept Prévoyance Ipriac KLESIA Prévoyance
SCI Montreuil	SCI	IG	44% 17% 39%	Carcept Prévoyance Ipriac KLESIA Prévoyance
GIE ISIAKLE	GIE	IP	17% 17% 17%	Carcept Prévoyance Ipriac KLESIA Prévoyance
SCPG	SCI	MEE	32%	KLESIA Prévoyance



Les sociétés ci-dessous sont exclues du périmètre de combinaison 2021 de la SGAM KLESIA Assurances :

Entité	Motif de l'exclusion
SCI Joffre St Thiebaud	Exclusion de droit commun Non significatif.
Domissimo Services	Exclusion de droit commun Non significatif.
GIE KLESIA ADP	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels
GIE KLESIA Cotisations	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels
GIE KLESIA	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels
SCI Fraternelle	Exclusion de droit commun Non significatif.
SCI IMUTUFR	Exclusion de droit commun Non significatif.
SARL Caribis	Exclusion de droit commun Informations non disponibles sans frais excessifs dans des délais compatibles avec les délais d'établissement des comptes combinés.
UMC courtage	Exclusion de droit commun Non significatif.
UGM KLESIA Mutualité	Exclusion spécifique Groupement de moyen dont la quote-part de résultat est enregistrée dans l'exercice dans les comptes individuels

Les participations considérées comme non significatives au niveau du Groupe n'entrent pas dans le périmètre de combinaison. Le caractère significatif est apprécié au regard du montant de l'actif du bilan de l'entité concernée.



## 5. REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 5.1 Modalités de combinaison

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les entités appartenant au périmètre de combinaison : institutions de prévoyance, mutuelles, et autres sociétés. Le fonds d'établissement des comptes combinés correspond au cumul des fonds et capital social de ces entités, après élimination des titres et retraitement du fonds d'établissement de la Mutuelle JAJI.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée. Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés que le groupe détient à hauteur de 40 % ou plus et pour lesquelles existe un accord entre les actionnaires au terme duquel ces derniers exercent un contrôle conjoint.

Sont mises en équivalence les sociétés dès lors que le Groupe y exerce une influence notable, présumée exister à partir d'une détention d'au moins 20 % des titres, et qu'elles ne répondent pas aux critères définis ci-dessus.

La combinaison consiste à l'addition du patrimoine et des résultats des entités combinées, après retraitements éventuels et élimination des opérations et comptes entre l'entité combinante et les autres entités combinées.

Ces éliminations concernent :

- Les comptes de liaison entre entités du groupe ;
- Les prêts octroyés entre entités ;
- Les charges et produits financiers des prêts octroyés entre entités ;
- Les opérations internes de réassurance, annulées au bilan et compte de résultat ; les opérations de gestion interne ;
- Les dividendes intragroupes.

L'ensemble des comptes statutaires des entités entrant dans le périmètre de combinaison ainsi que ceux de l'entité combinante sont arrêtés au 31 décembre 2021.



## 5.2 Changements dans les règles et méthodes comptables, changements d'estimation ou de présentation

### 5.2.1 Changements dans les règles et méthodes comptables

Le règlement ANC N°2020-01 relatif aux comptes consolidés est entré en application pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

L'adoption de nouveau règlement en remplacement du règlement CRC 99-02 n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés de la SGAM Klesia Assurances.

### 5.2.2 Changements d'estimation

- NÉANT -

### 5.2.3 Changements de présentation

- NÉANT -

## 5.3 Méthodes et règles d'évaluation

### 5.3.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent essentiellement :

- Des portefeuilles de contrats dépréciés éventuellement au rythme des perspectives de résultats techniques,
- Des logiciels amortis de façon linéaire.

### 5.3.2 Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à leur date d'acquisition.

### 5.3.3 Placements

Les placements immobiliers sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient net de frais d'impôt.

Les immeubles réévalués dans le cadre des dispositions légales sont inscrits pour leur coût déterminé à l'occasion de l'opération. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation des actifs concernés. Les coûts des immeubles sont répartis entre la valeur du terrain et celle de la construction, laquelle est amortie sur une durée de n années.

Les titres à revenu variable sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition (frais inclus pour les titres de participation).

Les titres à revenu fixe sont enregistrés pour leur prix d'achat hors coupon couru.



Les prêts, les autres créances financières et les dépôts sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

### ■ Immeubles

Les placements immobiliers comprennent les parts des SCI non intégrées comptabilisées à leur coût historique, les terrains et constructions comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire y compris ceux acquis par crédit-bail.

En application du Règlement ANC n° 2020-01, les immeubles ont fait l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable des éventuelles moins-values latentes constatées à la date de l'arrêté.

Pour les immeubles utilisés pour l'exploitation et destinés à être conservés, aucune provision pour dépréciation n'est constituée.

Pour tout immeuble locatif destiné à être conservé, la valeur nette comptable est comparée à la valeur de réalisation majorée de 15 %. La moins-value éventuelle fait intégralement l'objet d'une provision pour dépréciation.

Pour tout immeuble pour lequel une cession est envisagée, deux modalités ont été utilisées selon le cas :

- Si un mandat a déjà été confié à un négociateur, la valeur nette comptable est comparée à la valeur de mandat ; la moins-value éventuelle fait en totalité l'objet d'une provision pour dépréciation ;
- Si aucun mandat n'a encore été confié à un négociateur, la valeur nette comptable est comparée à la valeur d'expertise. La moins-value éventuelle fait intégralement l'objet d'une provision pour dépréciation.

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction d'expertises quinquennales actualisées annuellement par un expert agréé. Sont aussi comptabilisés des écarts d'évaluation sur immeubles correspondant à la différence entre leur d'entrée au bilan combiné et leur valeur inscrite au bilan des entités contrôlées.

### ■ Titres à revenus variables

Les dispositions contenues dans le Règlement ANC n° 2020-01, relatives aux provisions à caractère durable ont été appliquées.

En conséquence, les titres sont présumés durablement dépréciés dans les deux cas suivants :

- Le placement a été constamment en situation de moins-value latente d'au moins 20 % par rapport à son prix d'acquisition pendant 6 mois consécutifs précédant la période d'arrêté,
- Il existait déjà une provision pour dépréciation à l'arrêté comptable précédent.

La valeur d'inventaire des titres présentant une dépréciation présumée durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.



Pour les titres répondant aux critères de dépréciation durable, et afin d'évaluer les valeurs recouvrables, l'application de cet avis a amené le groupe à distinguer les titres à détention longue des autres titres.

- Pour les titres à détention longue : une valeur recouvrable est calculée selon une approche multicritère quand cela est possible sinon, par application d'un taux sans risque, majoré d'une prime de risque, à la dernière valeur de marché de la date d'arrêté, sur la durée de détention envisagée,
- Pour les autres titres : ils sont valorisés sur la base du dernier cours coté à la date d'inventaire.

Les titres représentatifs d'une participation au sens de l'article 20 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 sont évalués en fonction de leur utilité pour l'entreprise détentrice, compte tenu de la situation financière de l'entreprise émettrice.

La valeur de réalisation des autres titres à revenu variable est déterminée selon la nature du titre concerné. Les titres cotés sont évalués au dernier cours de l'exercice. Les titres non cotés sont évalués en tenant compte de l'actif net de l'entreprise, corrigé des plus ou moins-values latentes, et de leur valeur probable de négociation dans le cadre de conditions normales de marché. Les parts d'OPCVM sont estimées selon la dernière valeur de rachat publiée.

#### ■ Titres à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles de ces actifs, relevant de l'article R 343-3, ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Cependant, quand il est considéré que le débiteur ne respectera pas, en partie ou en totalité, ses engagements, une provision est constituée à due concurrence.

Les prêts et autres créances font l'objet de provisions spécifiques en cas de risque de défaillance ou de contrepartie.

La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre est rapportée au résultat, selon une méthode actuarielle, sur la durée restant à courir jusqu'à la date du remboursement conformément à l'article R 343-3 du Code des Assurances. Au bilan, les différences sur les prix de remboursement à percevoir et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement sont inscrites dans le poste "Placements". Les intérêts acquis et non échus sont enregistrés au compte de résultat.

### 5.3.4 Provisions techniques

#### ■ Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la valeur actuelle des engagements du groupe envers les assurés et autres bénéficiaires de prestations majorés des frais de gestion future.

Elles sont constituées afin de garantir :

- Le versement des rentes viagères pour invalidité de travail et dépendance,
- Le maintien des garanties décès des personnes en arrêt de travail,



- La différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et ceux de l'assuré au titre des garanties décès.

Elles sont calculées d'après les tables de mortalité en vigueur avec un taux technique de 0 % pour les risques non-vie et de 0 % pour les risques vie.

#### ■ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent le montant y compris frais de gestion des sinistres survenus non encore réglés à la date d'inventaire, à savoir :

- Les sinistres inconnus dont le montant est estimé sur la base des cadences de règlement observées au cours des exercices antérieurs,
- Les sinistres connus dont le règlement est en suspens,
- L'estimation actuarielle des rentes invalidité en attente ainsi que des prestations au titre des incapacités de travail.

#### ■ Provisions pour risques croissants

Ces provisions représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et ceux de l'assuré au titre des garanties non-vie.

Le groupe en constitue sur ses contrats de dépendance ainsi que pour le maintien des garanties frais de soin pour les personnes en invalidité ou en incapacité de travail.

#### ■ Provisions pour égalisation

Les provisions pour égalisation sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives. Celles constituées dans les comptes individuels sont dans les comptes combinés :

- Soit reclassées en Provisions pour Excédents dès lors que leurs modalités de constitution sont définies par les contrats,
- Soit éliminées à moins qu'elles n'aient pour objet de faire face à des événements caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé.

#### ■ Provision Globale de Gestion

Une Provision Globale de Gestion a été constituée par le Groupe pour les garanties Vie conformément à l'article R931-11-1 du code de la sécurité sociale par projection des comptes de résultats prévisionnels.

#### ■ Provisions pour aléas financiers



La provision pour aléas financiers n'a pas lieu d'être dotée, le taux de rendement des actifs réduit aux 4/5, étant supérieur aux intérêts crédités aux provisions mathématiques et au minimum garanti rapportés aux provisions mathématiques.

### 5.3.5 Réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées sur la base des comptes transmis par les cédantes ou à défaut d'informations suffisantes, sur la base d'estimations.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées sur la base des conditions fixées par les traités. La part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes hors chargements pour frais de gestion.

Les titres donnés et reçus en nantissement au titre des engagements de réassurance sont inscrits en hors bilan à leur valeur de réalisation.

### 5.3.6 Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés des entités soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et au taux réduit. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur la base des éléments suivants :

- Écart de réévaluation fiscale,
- Décalage temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal,
- Déficits fiscaux reportables,
- Retraitements de combinaison.

La situation au regard des impôts différés est appréhendée au niveau de chaque entité fiscale. Pour chacune d'entre elles, tous les passifs et actifs d'impôts différés sont pris en compte. Néanmoins, seuls les soldes passifs nets sont inscrits au passif du bilan consolidé. Lorsqu'une entité fiscale présente un solde actif net, ce dernier n'est porté à l'actif du bilan consolidé que dans la mesure où sa récupération est jugée probable à court terme. Au 31 décembre 2021, aucun solde net d'impôt différé actif n'a été porté à l'actif du bilan consolidé. A cette date, le total des soldes nets d'impôt différé non constatés s'élève à 116,8 millions d'euros.



### 5.3.7 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2015-11 Art 500-1. Elles sont déterminées par chaque société combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables. Sont notamment incluses dans ce poste, les provisions pour litiges, les provisions pour engagements de retraite et similaires.

Les engagements sociaux sont inclus dans le poste "Provisions pour risques et charges".

Les engagements sociaux pour les salariés du groupe KLESIA sont provisionnés, les contrats concernés sont :

- Les indemnités de fin de carrière
- Les médailles du travail
- Les congés de fin de carrière

Le calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière est réalisé :

- Tête par tête, sur la base des salariés en CDI au 30/09/2021
- Selon une table de turn over différencié par âge, catégorie socio-professionnelle et GIE
- Selon un âge de départ à la retraite différencié par génération et catégorie cadre / non-cadre
- Selon les tables de mortalité INSEE Homme/Femme
- Avec le taux réel de charges sociales par GIE
- Avec un taux moyen de revalorisation des salaires par GIE
- Avec application d'un taux d'actualisation fonction de la durée

Hypothèses de calcul au 31/12/2021 :

Hypothèses	
Table de turn -over	Table de turn-over mise à jour en 2021. Taux construit par tranche d'âge et par CSP, sur les données moyennes de 2018 à 2020. Réalisation d'un lissage pour obtenir une table par âge Motif de départ retenu : démission
Age de départ à la retraite	Fixé en fonction de l'âge d'entrée sur le marché du marché : 20 ans pour les non-cadres, 23 ans pour les cadres En tenant compte du nombre de trimestres minimum par génération
Tables de mortalité	INSEE Homme/Femme sur les données 2017-2019
Taux de charges sociales	Taux de charges réel par GIE, entre 61% et 65%



Taux de revalorisation des salaires	Calculée par GIE sur une moyenne 3 ans Taux moyen : 1,27%/an
Taux d'actualisation	Fonction de la duration : 0,89%

Le calcul de la provision Médaille du travail est réalisé :

- Tête par tête, sur la base des salariés en CDI au 30/09/2021
- Selon une table de turn over différencié par âge, catégorie socio-professionnelle et GIE
- Selon les tables de mortalité INSEE Homme/Femme
- Avec application d'un taux d'actualisation fonction de la duration

Hypothèses de calcul au 31/12/2021 :

Hypothèses	
Table de turn -over	Table de turn-over mise à jour en 2021. Taux construit par tranche d'âge et par CSP, sur les données moyennes de 2018 à 2020. Réalisation d'un lissage pour obtenir une table par âge Motif de départ retenu : licenciement et rupture conventionnelle
Tables de mortalité	INSEE Homme/Femme sur les données 2017-2019
Taux d'actualisation	Fonction de la duration : 0,54%

Le calcul de la provision de congés de fin de carrière est réalisé tête par tête sur la base d'une estimation de la prestation à payer.

KLESIA Prévoyance assure les engagements de retraite et similaires des salariés de l'Association de Moyens du groupe KLESIA. Le montant des provisions techniques correspondant à la part des entités incluses dans le périmètre de combinaison est reclassé en provisions pour risques et charges dans les comptes combinés.

### 5.3.8 Ventilation des produits financiers

Les produits financiers nets des charges des entreprises d'assurance sont ventilés entre les résultats techniques vie et non vie d'une part et le résultat non technique d'autre part respectivement dans les mêmes proportions que la répartition des provisions techniques et des fonds propres.



## 6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU RÉSULTAT

### 6.1 Informations sur les postes de l'actif

#### Actifs incorporels

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Portefeuille de contrats	150	150
Ecart d'acquisition		
Frais d'établissement	1 227	1 648
Frais de recherche & développement	1 539	1 539
Concessions, marques et logiciels	53 773	48 507
Droit au bail	109	0
Fonds de commerce	0	0
Autres immobilisations incorporelles	9 915	9 863
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>66 712</b>	<b>61 706</b>

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Portefeuille de contrats	0	0
Ecart d'acquisition		
Frais d'établissement	1 234	1 544
Frais de recherche & développement	1 539	1 539
Concessions, marques et logiciels	34 038	29 685
Droit au bail	0	0
Fonds de commerce	598	598
Autres immobilisations incorporelles	2 239	2 138
<b>AMORTISSEMENTS SUR ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>39 647</b>	<b>35 504</b>

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Portefeuille de contrats	150	150
Ecart d'acquisition		
Frais d'établissement	-7	104
Frais de recherche & développement	0	0
Concessions, marques et logiciels	19 735	18 822
Droit au bail	109	0
Fonds de commerce	-598	-598
Autres immobilisations incorporelles	7 676	7 724
<b>ACTIFS INCORPORELS NETS</b>	<b>27 065</b>	<b>26 202</b>

Les logiciels sont amortis entre sur une durée de 5 -10 ans.



### Etat récapitulatif des placements des entreprises d'assurances

En Keuros	Valeur brute	Amortissements / provisions Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	10 049	6 375	3 674	221 208
Actions et titres à revenus variable	97 628	2 320	95 308	103 411
Parts d'OPCVM actions	68 230	0	68 230	70 064
Obligations et autres titres à revenus fixes	2 251 553	0	2 251 553	2 409 867
Parts d'OPCVM Obligataires	138 709	0	138 709	141 705
Autres Placements	1 024 763	0	1 024 763	1 023 835
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>3 590 932</b>	<b>8 695</b>	<b>3 582 237</b>	<b>3 970 091</b>
Total des placements cotés	2 622 774	2 633	2 620 141	2 792 841
Total des placements non cotés	968 158	6 062	962 095	1 177 250
Part des placements d'assurance Non Vie	961 894	2 329	959 564	1 063 458
Part des placements d'assurance Vie	2 629 038	6 366	2 622 672	2 906 633

### Placements dans les entreprises liées

Détenteur	Nom du titre	Siège	Capital détenu	Capitaux propres	Résultat	VB titres	Dépréciation	VNC titres	Valeur Réalisation titres
15	Caribis	France	60%	266	369	672	-5	667	667
2002	SR - le club	France	10%	3 832	-118	400	-87	313	313
2002	SA domissimo services	France	51%	279	56	256	-88	168	168
2001	SA domissimo services	France	40%	279	56	200	-88	112	112
2202	Gie klesia mut gestion	France	97%	72	NA	70		70	70

### Placements des autres entreprises

En Keuros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus value latente
Placements immobiliers	167 773	127 879	222 000	94 121
Titres de participation	13	13	13	0
Autres Placements	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>167 786</b>	<b>127 892</b>	<b>222 013</b>	<b>94 121</b>

### Titres mise en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des fonds propres retraités. Ils correspondent aux titres SCPG (19 422 K€).



### Parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques

En Keuros	Exercice N		Exercice N-1
<b>Provisions vie</b>	<b>635 167</b>	<b>650 976</b>	
Provision d'assurance vie	308 628	328 867	
Provision pour sinistres à payer	209 087	189 111	
Participations bénéficiaires	117 452	132 998	
Autres provisions techniques	0	0	
Provisions contrats en unités de compte	0	0	
<b>Provisions non-vie</b>	<b>1 783 544</b>	<b>1 820 696</b>	
Provisions pour primes non acquises	0	0	
Provision pour sinistres à payer	996 752	986 585	
Participations bénéficiaires	23 743	62 355	
Autres provisions techniques	763 050	771 756	
<b>TOTAL</b>	<b>2 418 712</b>	<b>2 471 672</b>	

### Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Primes acquises non émises	245 687	0	0	245 687	286 873
Autres créances nées d'assurance directe	297 105	0	0	297 105	304 439
Créances nées d'opérations de réassurance	489 711	0	0	489 711	506 181
<b>TOTAL</b>	<b>1 032 503</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 032 503</b>	<b>1 097 493</b>

### Créances sur les entreprises du secteur bancaire

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Comptes courants et caisse	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Autres créances

En Keuros	Exercice N			Exercice N-1
	Brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	
Etat, organisme de Sécurité sociale, collectivités publiques	12 583	0	12 583	21 305
Personnel	1 094	0	1 094	326
Autres créances	214 982	1 299	213 683	157 260
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>228 660</b>	<b>1 299</b>	<b>227 360</b>	<b>178 891</b>



En Keuros	Exercice N			Total	Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Etat, organisme de Sécurité sociale, collectivités publiques	12 583	0	0	12 583	21 305
Personnel	1 094	0	0	1 094	326
Autres créances	214 982	0	0	214 982	157 933
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation	-1 299	0	0	-1 299	-674
<b>TOTAL</b>	<b>227 360</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>227 360</b>	<b>178 891</b>

### Autres actifs

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dépôts et cautionnements	509	604
Autres immobilisations corporelles	18 679	8 407
Banque et valeurs mobilières de placement	168 692	127 881
Stocks - en-cours de production	1 884	
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>189 765</b>	<b>136 892</b>

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dépôts et cautionnements	-8	0
Autres immobilisations corporelles	-7 082	-621
Banque et valeurs mobilières de placement	-13	-6
Stocks - en-cours de production	0,00	
<b>AMORTISSEMENTS DES AUTRES ACTIFS</b>	<b>-7 104</b>	<b>-627</b>

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dépôts et cautionnements	501	604
Autres immobilisations corporelles	11 597	7 787
Banque et valeurs mobilières de placement	168 679	127 875
Stocks - en-cours de production	1 884	0
<b>AUTRES ACTIFS NETS</b>	<b>182 661</b>	<b>136 265</b>

### Compte de régularisation actif

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Frais d'acquisition reportés vie	0	0
Intérêts non échus	33 721	41 822
Frais d'acquisition des immeubles à répartir sur plusieurs exercices	2	2
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	0	0
Autres comptes de régularisation	2 830	1 180
<b>TOTAL</b>	<b>36 553</b>	<b>43 004</b>



## 6.2 Informations sur les postes du passif

### Variations des capitaux propres du groupe

Entité	Capitaux propres au 01/01/2021	Dividendes versés	Dividendes reçus	Résultat de l'exercice	Variation de périmètre et pourcentage d'intérêts	Autres variations	Capitaux propres au 31/12/2021
UFR	168			-848	33		-646
GUILLERM	105			-5	-99		
SCPG	-14 913			1	231		-14 680
SCI EDITH CAVELL	-5 191			-5	5 196		
PONT CARDINET STRATO SCI	4 589		-3 782	3 727			4 534
SCI MONTREUIL	3 326		-1 111	1 513			3 729
KLESIA FINANCES	1 055		-800	761		9	1 025
KERPSAD COURTAGE	1 281		-1 400	1 318		167	1 367
SAS INFORMATIQUE SANTÉ ET PREV	-2 782			0			-2 782
GIE ISIAKLE	8						8
KLESIA ASSET MANAGEMENT	-109		-48	-5			235
JAJI CONSEIL	931			-906		-143	-1 159
KLESIA IMMOBILIER	122 583		-817	902			1 016
CARCEPT PRÉVOYANCE	279 818	1 343		-142		1 119	124 902
KLESIA PRÉVOYANCE	61 625	4 704		-826		-5 286	278 410
IPRIAC	-17 812	512		1 673			63 809
KLESIA SA	3 583			9 050	-1		-8 763
MUTUELLE D'ASSURANCE CARCEPT F	288			71		-250	3 404
MUTUELLE JAJI	19 227			18			19 245
KLESIA MUT'	137 815	1 400		-551		550	139 214
GEODIS	1 251			-640		-47	565
MFCF	10 300			457		-77	10 681
PONTOISE	2 619			145		-18	2 746
CSEAB	17				-17		
GAPS KLESIA	-31						-31
SGAM KLESIA ASSURANCES	20						20
AKG	-32			-12			-45
AK				-50			-50
<b>Total</b>	<b>609 741</b>	<b>7 958</b>	<b>-7 958</b>	<b>15 646</b>	<b>5 343</b>	<b>-3 977</b>	<b>626 753</b>

### Variations des capitaux propres minoritaire

En Keuros	
<b>Capitaux propres minoritaire au 31/12/2020</b>	136 460
Dividendes reçus	
Résultat de l'exercice	11 860
Variation de périmètre	11 439
Autres variations	-4 759
<b>Capitaux propres minoritaire au 31/12/2021</b>	<b>155 000</b>

### Passifs subordonnés

En Keuros	Exercice N				Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Emprunts subordonnés			160 250	160 250	160 569
Titres participatifs			0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>160 250</b>	<b>160 250</b>	<b>160 569</b>



### ■ Ventilation des provisions techniques brutes

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
<b>Provisions vie</b>	<b>1 208 073</b>	<b>1 234 576</b>
Provision d'assurance vie	753 790	759 774
Provision pour sinistres à payer	311 899	300 548
Participations bénéficiaires	142 384	174 254
Autres provisions techniques	0	0
Provisions contrats en unités de compte	0	0
<b>Provisions non-vie</b>	<b>3 301 893</b>	<b>3 319 529</b>
Provisions pour primes non acquises	0	0
Provision pour sinistres à payer	1 188 377	1 144 047
Participations bénéficiaires	810 426	861 293
Autres provisions techniques	1 303 090	1 314 188
<b>TOTAL</b>	<b>4 509 966</b>	<b>4 554 105</b>

### ■ Provisions pour risques et charges

En Keuros	au 01/01/N	Dotations	Reprises	au 31/12/N
Provisions réglementées	0	110	0	110
Provisions pour risques	15 150	1 906	0	17 056
Provisions pour engagements de retraite et prévoyance	28 949	0	-663	28 286
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	22	1 325	0	1 348
<b>TOTAL</b>	<b>44 121</b>	<b>3 342</b>	<b>-663</b>	<b>46 800</b>

La dotation aux provisions pour engagements de retraite et prévoyance de l'exercice comprend le reclassement des engagements des entités de moyens du groupe Klesia à hauteur de 26 447 K€.

### ■ Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

	Générali Marianne	Générali	Générali Ré	Hannover Ré	MUTUELLE EPARGNE RETRAITE	Caisse Centrale de Réassurance	TOTAL
KLESIA PRÉVOYANCE	719 489	8 595	71661				728 155
CARCEPT PRÉVOYANCE	319 716					22	319 738
IPRIAC	65 918						65 918
MUTUELLE D'ASSURANCE CARCEPT PREV	1 800						1 800
KLESIA MUT'	100 407			10	11		100 428
MUTUELLE JAJI	23						23
<b>TOTAL</b>	<b>1 207 353</b>	<b>8 595</b>	<b>72</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>1 216 063</b>



### ■ Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En Keuros	Exercice N			Total	Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	156 082	0	0	156 082	204 934
Dettes nées d'opérations de réassurance	368 015	0	0	368 015	412 077
<b>TOTAL</b>	<b>524 096</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>524 096</b>	<b>617 010</b>

### ■ Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Dettes envers des établissements de crédit	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### ■ Autres dettes

En Keuros	Exercice N			Total	Exercice N-1
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	19	0	0	19	0
Personnel et compte rattachés	2 122	0	0	2 122	1 299
Etat et organismes sociaux	60 687	0	0	60 687	56 595
Autres dettes	351 774	0	0	351 774	291 079
Dettes représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>414 602</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>414 602</b>	<b>348 972</b>

### ■ Compte de régularisation passif

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Produits à répartir sur plusieurs exercices	0	0
Amortissement des différences sur les prix de remboursement à percevoir	0	0
Autres comptes de régularisation	876	47
<b>TOTAL</b>	<b>876</b>	<b>47</b>



### Impôt sur les résultats

En Keuros	Activités Assurances	Autres Activités	Exercice N	Exercice N-1
Charge d'impôt exigible	-3 968	-1 013	-4 981	249
Charge d'impôt différé	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-3 968</b>	<b>-1 013</b>	<b>-4 981</b>	<b>249</b>
Actifs d'impôts différés non comptabilisés (1)	116 788	0	116 788	139 738

(1) : actifs d'impôts différés non comptabilisés en raison de leur non-recouvrabilité à court terme.

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Charge d'impôt théorique	-7 761	
Charges des contributions nettes de crédits d'impôts	796	
Variation des impôts différés		
IS Théorique non activés sur pertes comptables		
Boni d'intégration fiscale	1 985	
Autres différences		
Participation des salariés		
<b>TOTAL</b>	<b>-4 981</b>	<b>0</b>

## 6.3 Informations relatives au compte de résultat

### Compte de résultat d'assurance non-vie

En Keuros	Exercice N			Exercice N-1
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>Primes</b>	<b>1 904 196</b>	<b>-1 057 009</b>	<b>847 186</b>	<b>845 089</b>
Primes émises	1 904 196	-1 057 009	847 186	845 089
Var des primes non acquises, risques en cours	0	0	0	0
<b>Part du compte technique dans les produits nets de placements</b>	<b>56 134</b>		<b>56 134</b>	<b>42 855</b>
<b>comptes de transfert intersecoriel</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>-13 276</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>11 725</b>		<b>11 725</b>	<b>6 716</b>
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-1 725 951</b>	<b>930 409</b>	<b>-795 541</b>	<b>-960 543</b>
Prestations et frais payés	-1 685 031	916 867	-768 164	-722 565
Charges des provisions pour sinistres	-40 920	13 543	-27 377	-237 979
<b>Charges des autres provisions techniques</b>	<b>11 090</b>	<b>-8 706</b>	<b>2 384</b>	<b>45 193</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>39 515</b>	<b>-36 970</b>	<b>2 545</b>	<b>16 535</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-139 497</b>	<b>187 625</b>	<b>48 128</b>	<b>45 962</b>
Frais d'acquisition	-85 610		-85 610	-82 495
Frais d'administration	-53 886		-53 886	-45 401
Commissions reçues des réassureurs		187 625	187 625	173 858
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-180 448</b>		<b>-180 448</b>	<b>-186 656</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>2 380</b>	<b>-1 085</b>	<b>1 294</b>	<b>13 632</b>
<b>Résultat technique de l'assurance non-vie</b>	<b>-20 856</b>	<b>14 264</b>	<b>-6 593</b>	<b>-144 493</b>
Participation des salariés			0	0
Produits nets des placements hors part du compte technique			0	0
<b>Résultat de l'exploitation courante</b>	<b>-20 856</b>	<b>14 264</b>	<b>-6 593</b>	<b>-144 493</b>



### Compte de résultat d'assurance vie

En Keuros	Exercice N			Exercice N-1
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>Primes</b>	<b>339 167</b>	<b>-197 465</b>	<b>141 702</b>	<b>169 516</b>
Primes émises	339 167	-197 465	141 702	169 516
Var des primes non acquises, risques en cours	0	0	0	0
<b>Part du compte technique dans les produits nets de placements</b>	<b>15 498</b>		<b>15 498</b>	<b>13 323</b>
<b>Ajustements ACAV (plus-value)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>1 604</b>		<b>1 604</b>	<b>1 689</b>
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-176 844</b>	<b>89 291</b>	<b>-87 553</b>	<b>-102 900</b>
Prestations et frais payés	-165 569	72 719	-92 850	-82 800
Charges des provisions pour sinistres	-11 275	16 572	5 297	-20 100
<b>Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques</b>	<b>15 892</b>	<b>-23 759</b>	<b>-7 866</b>	<b>-37 091</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>1 374</b>	<b>-7 698</b>	<b>-6 324</b>	<b>51 331</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-21 778</b>	<b>30 602</b>	<b>8 824</b>	<b>7 131</b>
Frais d'acquisition	-14 789		-14 789	-13 819
Frais d'administration	-6 989		-6 989	-7 894
Commissions reçues des réassureurs		30 602	30 602	28 844
<b>Ajustements ACAV (moins-value)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-28 638</b>		<b>-28 638</b>	<b>-29 560</b>
<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>	<b>146 276</b>	<b>-109 029</b>	<b>37 247</b>	<b>-73 440</b>
Participation des salariés			0	0
Produits nets des placements hors part du compte technique			0	0
<b>Résultat de l'exploitation courante</b>	<b>146 276</b>	<b>-109 029</b>	<b>37 247</b>	<b>-73 440</b>

### Primes brutes

En Keuros	France	U.E hors France	Exercice N	Exercice N-1
Primes brutes Vie	339 167		339 167	481 350
Primes brutes Non vie	1 904 196		1 904 196	1 783 699
<b>TOTAL</b>	<b>2 243 363</b>	<b>0</b>	<b>2 243 363</b>	<b>2 265 049</b>



### Produits financiers nets de charges

En Keuros	Activités Assurance Non Vie	Activités Assurance Vie	Autres Activités	Exercice N	Exercice N-1
Revenus des placements	85 343	17 311	0	102 654	96 309
Autres revenus de placement	18 518	-651	0	17 867	5 927
Profits provenant de la réalisation des placements	9 816	748	-236	10 329	10 252
Ajustement pour contrats à capital variable (ACAV-plus-values)	0	0	0	0	0
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-5 494	-3 335	0	-8 829	-37 681
Autres charges de placement	-12 660	4 758	3 071	-4 831	-9 844
Pertes provenant de la réalisation des placements	-42 225	-3 333		-45 558	-8 785
Ajustement pour contrats à capital variable (ACAV-plus-values)	0	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>53 298</b>	<b>15 498</b>	<b>2 836</b>	<b>71 631</b>	<b>56 178</b>

### Charges prestations d'assurance

En Keuros	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges des sinistres</b>	<b>1 725 951</b>	<b>168 526</b>	<b>1 894 476</b>	<b>1 573 626</b>
Prestations et frais payés y compris variation de PSAP	1 682 728	165 277	1 848 004	1 510 246
Frais de gestion des sinistres	43 223	3 249	46 472	63 380
<b>Charges des provisions d'assurance</b>	<b>-13 470</b>	<b>-15 892</b>	<b>-29 363</b>	<b>496 020</b>
<b>Participation des assurés aux résultats</b>	<b>-39 515</b>	<b>-1 374</b>	<b>-40 888</b>	<b>19 329</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 672 966</b>	<b>151 259</b>	<b>1 824 225</b>	<b>2 088 974</b>

### Charges de gestion

En Keuros	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	Exercice N	Exercice N-1
Frais acquisition des contrats	85 610	14 789	0	100 399	96 313
Frais d'administration	53 886	6 989	0	60 875	53 295
<b>Autres charges techniques</b>	<b>180 448</b>	<b>36 956</b>	<b>0</b>	<b>217 405</b>	<b>216 216</b>
Frais de gestion technique	118 765	29 337	0	148 102	142 583
Autres charges techniques	61 684	7 619	0	69 303	73 633
<b>Autres non charges techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 293</b>	<b>12 293</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>319 945</b>	<b>58 734</b>	<b>12 293</b>	<b>390 972</b>	<b>365 825</b>



### Compte d'exploitation des autres activités

En Keuros	Exercice N	Exercice N-1
Chiffre d'affaires	21 034	17 216
Autres produits d'exploitation	7 242	6 341
Achats consommés	16 142	15 341
transferts intersectoriels	8 192	13 293
Charges de personnels (y compris la participation des salariés)	2 056	263
Autres charges d'exploitation	42	108
Impôts et taxes	1 091	1 083
Dotations aux amortissements et provisions (hors écarts d'acquisition)	9 079	12 682
<b>Résultat d'exploitation (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)</b>	<b>8 058</b>	<b>7 374</b>
Charges et produits financiers	-8	0
<b>Total</b>	<b>8 051</b>	<b>7 374</b>

### Résultat exceptionnel

En Keuros	Activités Assurances	Autres Activités	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels	6 639	220	6 859	2 149
Utilisations et reprises de provisions pour charges exceptionnelles	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	-1 384	-8	-1 392	0
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles	-5 041	0	-5 041	0
<b>TOTAL</b>	<b>213</b>	<b>212</b>	<b>426</b>	<b>2 149</b>

## 7. AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 Effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe Combiné au 31 décembre 2021 s'élève à 260,40 personnes.



Entité	Effectif moyen
UFR	118
GUILLERM	-
SCPG	-
SCI EDITH CAVELL	-
PONT CARDINET STRATO SCI	-
SCI MONTREUIL	-
KLESIA FINANCES	-
KERPSAD COURTAGE	-
SAS INFORMATIQUE SANTÉ ET PREV	-
GIE ISIAKLE	-
KLESIA ASSET MANAGEMENT	-
JAJI CONSEIL	-
KLESIA IMMOBILIER	-
CARCEPT PRÉVOYANCE	-
KLESIA PRÉVOYANCE	-
IPRIAC	-
KLESIA SA	-
MUTUELLE D'ASSURANCE CARCEPT PREV	-
MUTUELLE JAJI	-
KLESIA MUT'	142,40
GEODIS	-
MFCF	-
PONTOISE	-
CSEAB	-
GAPS KLESIA	-
SGAM KLÉSIA ASSURANCES	-
AKG	-
AK	-
<b>Total Périmètre SGAM</b>	<b>142,40</b>

	Cadres	Non cadres	Total salariés
Périmètre SGAM	37,68	222,72	260,40
<b>Total effectif moyen</b>	<b>37,68</b>	<b>222,72</b>	<b>260,40</b>

## 7.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élevaient pour l'exercice 2021 à 1 156 K€ au titre de l'audit légal des comptes.

En Keuros	Exercice N			TOTAL
	Mazars	CTF	Autres	
Missions d'audit légal	471	653	32	1 156
Autres missions				
<b>TOTAL comptes combinés</b>	<b>471</b>	<b>653</b>	<b>32</b>	<b>1 156</b>

## 7.3 Avantages alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres

- NÉANT -



#### **7.4 Prêts alloués aux dirigeants, conseils d'administration et autres**

- NÉANT -

#### **7.5 Entité combinante**

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle KLESIA Assurances

Régie par la section 2 du chapitre III du titre III du livre IX du code de la sécurité sociale

Siège social : 4 rue Georges Picquart 75017 Paris

SIRET : 811 360 965 00016